

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Blois coordonne l'ensemble des concerts indiqués au dos de ce document.

Tous les groupes, associations ou ensembles sont invités à se produire en toute liberté, dans le respect des programmations déjà établies et dans les périmètres définis ci-contre.

Très bonne Fête de la musique à tous.

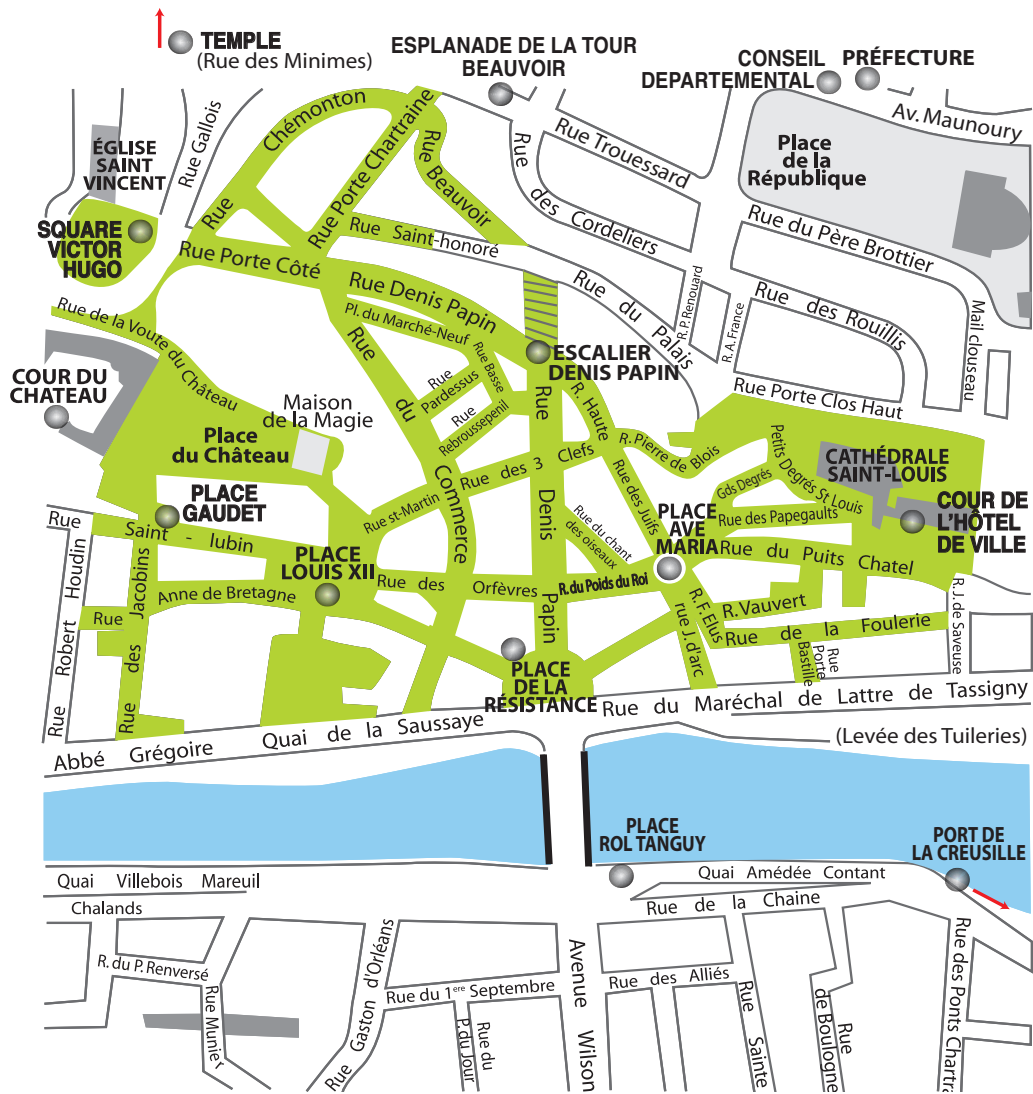
## ESPACES PIETONNIERS

Les rues du centre-ville, **en vert** sur le plan ci-contre, seront fermées à la circulation et interdites au stationnement de 16h à 2h du matin\* le **vendredi 21 juin 2019**.

\*sauf arrêté municipal.

Programmation établie par la Direction des Affaires Culturelles avec le concours de la Halle aux Grains - Scène nationale, du Chato'do - Scène de musiques actuelles, du Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) Blois-Agglomération, de la Préfecture de Loir-et-Cher, du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et du Théâtre Monsabré, avec le soutien du Château de Blois, du Service Relations Internationales, du Temple de Blois, du CROUS de Blois, des Vitrines de Blois, du magasin Le Musicien, de l'ANPAA, de VRS, du Planning Familial, de la Prévention Routière, de l'association Caducé de l'ITFSI et de l'aide indispensable des Services Techniques de la Ville de Blois. Merci aux services de sécurité de la Ville, du Département, de l'Etat et à La Croix Rouge.

Rens. : Hervé BOURIT 02 54 44 52 15  
herve.bourit@blois.fr



**NB :** Les horaires indiqués ainsi que les artistes programmés sont susceptibles de subir certaines modifications. La programmation sera régulièrement mise à jour sur le site Internet de la Ville de Blois : [www.blois.fr](http://www.blois.fr)

fête de la musique

21 juin 2019

faites de la musique

